

Campings

Lignes directrices pour le fonctionnement des campings pendant l'épidémie de COVID-19 en Pologne, préparé par le Ministère du développement et l'Inspection sanitaire en chef coopération avec la Fédération Polonaise du Camping et du Caravaning.

A tous les touristes:

Si vous prévoyez de partir en vacances cette année, vous devriez regarder de plus près directives qui s'appliquent dans nos locaux dans le cadre de la pandémie de coronavirus. À protéger votre propre santé et celle des autres qui visitent notre camping, vous devez se conformer strictement à toutes les directives.

Assurer la sécurité sur les lieux:

1. Les touristes qui viennent dans notre camping doivent accepter et respecter toutes les règles de hygiène en vigueur pendant l'épidémie.
2. Un seul invité est autorisé à la réception à tout moment.
3. Les arrivées et les séjours dans un emplacement de camping sont réservés uniquement aux membres d'un ménage unique - familles ou personnes qui vivent ensemble.
4. Tous les touristes séjournant au camping doivent être enregistrés.
5. La réception du camping doit s'abstenir d'accepter et de stocker tout type de dépôt.
6. Le nombre de touristes séjournant au camping doit être limité, conformément aux la réglementation applicable et la taille de l'installation, afin de se conformer aux exigences de distanciation sociale.
7. Le nombre maximum de touristes qui peuvent séjourner et utiliser le camping à tout moment doit être affiché dans un endroit visible devant l'entrée.
8. Nous fournissons aux touristes des désinfectants.
9. Les touristes doivent se désinfecter les mains à l'entrée de la réception, ainsi que saile commune, cuisine, espaces communs destinés aux touristes, sanitaires et installations partagées. Ils doivent également porter des masques, couvrant leur bouche et leur nez.
10. Nous vous recommandons d'acheter des masques et des gants de protection à la réception du camping ou à tout point de vente commercial sur les lieux.
11. Dans les installations sanitaires et hygiéniques, des instructions pour se laver les mains, décoller et mettre des gants, enlever et mettre un masque doit être affiché dans un endroit visible, ainsi que les instructions de désinfection des mains placées juste à côté des distributeurs de désinfectant.
12. Le propriétaire de l'établissement doit fournir un équipement et des soins personnels Appropriés produits, ainsi que de superviser les travaux de nettoyage quotidiens, avec un accent particulier sur désinfecter les surfaces qui sont souvent touchées - mains courantes, poignées de porte, interrupteurs d'éclairage, poignées, accoudoirs de chaise et surfaces planes, y compris les dessus de table pour travailler et manger zones, ainsi que d'autres surfaces fréquemment touchées.
13. Il est interdit d'organiser des événements (réunions, événements sociaux) pour des groupes plus importants dans les chambres. Il est cependant possible d'organiser un événement en plein air, par exemple un pique-nique, une sortie en canoë, excursion, feu de joie, etc. pour les touristes séjournant au camping, tout en respectant le social les règles de distanciation en vigueur et le maintien d'une distance d'au moins 1,5 mètre entre les participants.
14. Restauration sur le camping: des restrictions appropriées doivent être introduites conformément avec des restrictions générales concernant la gastronomie et la restauration.
15. Activités commerciales sur le camping: des restrictions appropriées doivent être introduites conformément aux restrictions générales concernant le commerce et les activités commerciales.

16. Installations sur le camping (clubs de fitness, gymnases extérieurs, parcours accrobranche, parcs aquatiques, terrains de jeux, location d'équipement et emplacements): des restrictions appropriées doivent être introduites conformément aux règles générales relatives à ces installations et services.
17. Limiter le nombre de personnes utilisant les installations sanitaires: il est recommandé que le nombre de personnes utilisant les sanitaires en même temps est égal à la moitié nombre de douches ou de lavabos.
18. Les touristes qui restent à l'extérieur du camping désigné doivent respecter les règles et maintenir des mesures de distanciation sociale appropriées dans les espaces communs.
19. L'établissement devrait avoir une salle désignée (avec un équipement de protection individuelle et désinfectant) ou une zone où une personne peut être isolée en cas de développement symptômes d'une infection.
20. Les numéros de téléphone nécessaires des stations sanitaires et épidémiologiques et les services médicaux doivent être préparés et placés dans un endroit facilement accessible.
21. L'établissement doit créer ou mettre à jour ses règles de conduite dans les situations où les touristes enfreignent les règlements et règles d'hygiène, ainsi que les règles générales en vigueur la zone de camping pendant l'épidémie.

Procédures concernant le traitement d'un touriste suspecté d'une infection à coronavirus

1. Si notre personnel remarque des symptômes évidents de maladie, tels qu'une toux persistante, un malaise ou essoufflement, vous ne serez pas autorisé à entrer dans l'établissement.
2. Vous devez vous présenter au service des maladies infectieuses le plus proche dès que possible et consultez un docteur. Nous vous suggérons de vous y rendre en utilisant votre moyen de transport personnel ou que vous avertissiez les services d'urgence concernés en appelant le 999 ou le 112.
3. Cet incident doit également être signalé à la direction de l'établissement afin de permettre personnel du camping pour déterminer la zone où la personne soupçonnée d'être infectée le coronavirus a bougé et est resté. Le personnel du camping effectuera également des nettoyer conformément aux procédures pertinentes et désinfecter les surfaces tactiles (poignées de porte, mains courantes, poignées, etc.).
4. Le personnel de l'établissement créera une liste d'employés et de touristes (si possible), qui étaient présent à ce moment dans la ou les parties de l'établissement où le touriste soupçonné d'infection restait. Les autres touristes visitant le camping doivent suivre les consignes sanitaires comme recommandé par l'inspecteur sanitaire en chef